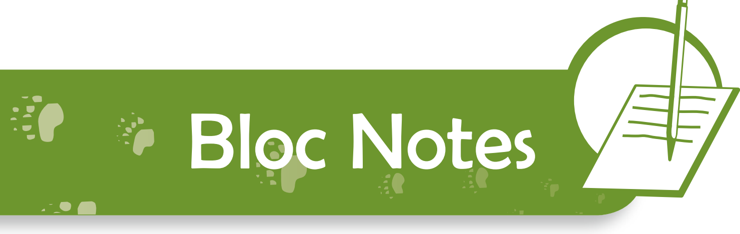
Bulletin municipal de Savigny

Octobre 2012

Au pays des Ours

Membre de l'Amicale des Savigny de France et de Suisse



Bloc Notes

Mairie

Secrétariat: Mardi de 8h30 à 12h
Jeudi de 15h à 19h
Tél. 04 50 60 42 49, Télécopie: 04 50 60 45 28
savigny74@wanadoo.fr

Permanence des élus: Jeudi de 18h à 19h
(Prendre rendez-vous si possible)
Sur le net: www.savigny74.fr
Amicale des Savigny de France

Assistante sociale

Régime général
Laurence MOREL
Pôle Médico-Social - 74160 ST JULIEN EN GS
Tél. 04 50 49 49 50

Permanences sociales de la MSA
Pour tout rendez-vous, vous pouvez contacter le 09 69 36 87 00.
Les permanences avec les conseillers ont lieu à Annecy.

Bibliothèque

Vendredi de 16h15 à 19h
située dans la salle des sociétés, sous l'école
bibliosavigny@orange.fr

MTJD

(Maison Transfrontalière de Justice et du Droit)

26 av. de Genève
74160 Saint-Julien-en-Genevois

Tél : 04 50 74 86 86 • Fax : 04 50 36 40 32

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le vendredi de 09h00 à 12h00

Etat-Civil :

Décès :
Anne DESCOMBES, le 02/05/12
Gilbert LAURENT épouse CARREL, le 18/06/12

Naissances :
Tom DOCHE, le 12/07/12, Chef-lieu
Lola RAVEZ-HOUZÉ, le 05/08/12, Nyoux
Clémentine ASPE ALTIERI, le 13/10/12, Nyoux

Mariages :
DE JESUS MIRANDA Fernando et
DE OLIVEIRA RODRIGUES Isabel, le 29/02/12
FONTAINE Bruno et DEMURGER Aude, le 05/05/12
MARTIN Kévin ET VACCANI Alexandra, le 15/09/12

Déchetterie de Vulbens

De novembre à février:
Du lundi au vendredi: 9h à 12h - 14h à 17h
Samedi: 9h à 17h

De mars à octobre:
Du lundi au vendredi: 9h à 12h - 15h à 18h
Samedi: 9h à 18h

Pompiers

Codis 18

Gendarmerie

Brigade de Valleiry: Tél. 04 50 04 33 55 ou le 17

Besoin d'en parler...

Drogues, alcool, cannabis, j'appelle...

DROGUES 0 800 23 13 13, tous les jours de 8 h à 2 h

CANNABIS 0 811 91 20 20, tous les jours de 8 h à 20 h

ALCOOL 0 811 91 30 30, tous les jours de 14 h à 2 h.

LE 3919 VIOLENCES CONJUGALES INFO

Appel gratuit d'un téléphone fixe
Du lundi au samedi, de 8h à 22h
Les jours fériés de 10h à 20h
(sauf les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre)

Une femme sur 10 est victime de violences conjugales. Et violence ne signifie pas seulement coups. Même si une femme décède tous les 2,5 jours sous les coups de son compagnon. Mais s'il vous empêche de rencontrer vos amis, dévalorise ce que vous faîtes, ce que vous dîtes, vous impose une façon de vous coiffer, de vous habiller, vous explique ce que vous devez penser... alors il y a situation de violence.

La violence conjugale est un fléau social, un problème de société.

Le 3919 est un numéro d'écoute anonyme.

Ce n'est pas un numéro d'appel d'urgence. En cas d'urgence, appelez la police ou la gendarmerie, en composant le 17 (ou le 112 d'un portable, appel gratuit).

Mot du Maire

L'automne,

Période des impôts et des pommes.

Des pommes peu ou pas, ...

Les impôts, l'antienne de nos médias qui en font leurs choux gras.

Il faut bien l'avouer nos « quatre vieilles » mériteraient bien une remise à plat :

Rendez-vous compte, le classement de nos biens se réfère à une loi fiscale de 1970 !!! Bases, valeur locative, classement, taux,… (Heureusement abrogeant l'impôt sur la grandeur des portes et fenêtres, datant du 18ème siècle !).

Petites explications :
- classement : échelle de valeur allant de 1 (très belle demeure, château,…) à 8 (ruines, granges,…). A Savigny, quelques maisons sont classées en 3, la majorité en 4 et 5. Chaque année, la Commission Communale des Impôts Directs se réunit pour vérifier le bon classement des nouvelles constructions ou des constructions modifiées. Ce classement permet d'appliquer une valeur aux nombres de m^2 habitables auxquels on rajoute des variables de confort pour obtenir une valeur locative que vous retrouvez en haut de votre feuille d'imposition.

A cette somme seront appliqués les taux d'imposition votés chaque année par le Conseil Municipal, le Département, la Communauté de Communes,… pour obtenir notre imposition totale, foncière et habitation.

D'après l'étude fiscale initiée par la Communauté de Communes du Genevois, Savigny se situe à la moyenne du canton, en dessous par rapport au Département et à la Région (catégorie commune rurale).

En dix ans, la Commune n'a pas augmenté ses taux sauf celui de la Taxe d'Habitation quand le Département ne l'a plus perçue, mais c'est une opération blanche pour la commune car l'excédent est reversé à un fond d'entraide et le contribuable a payé une somme globale équivalente.

Pourtant nos impôts augmentent !!!

Oui, car le fisc réévalue toutes les années la valeur locative de + 2 % et le Département a fortement augmenté la Taxe Foncière Bâtie pour compenser la Taxe d'Habitation perdue. La Communauté de Communes du Genevois augmente aussi ses taux en fonction de ses besoins, n'ayant pas d'autres sources de financement. D'où une augmentation d'environ 15 % sur cinq ans (si votre bien n'a pas changé).

Savigny voit pourtant les produits des 4 taxes augmenter de 30 % sur cette période car la masse (nombre de propriétés) a augmenté de 20 % sans compter les fonds frontaliers qui bondissent de 40 % en 5 ans.

Ceci explique cela : endettement faible, capacité d'autofinancement forte.

Pour autant, la course à l'augmentation de population ne serait pas prudente non plus : les coûts induits dépasseraient largement les recettes attendues sans parler de notre capacité à intégrer l'afflux de nouveaux habitants.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez l'étude démographique du Grand Genève et les préconisations du SCOT (PPAD) pour y répondre. L'avenir de Savigny se situe dans ce cadre : Accueillir de nouveaux habitants pour Bien Vivre à Savigny sans y perdre notre âme.

Le Maire,
Christian BURNIER



COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 17 JUILLET 2012

Le Compte-rendu de la réunion du 13 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de l'article L.2121-18 du Code des Collectivités Locales, les séances des conseils municipaux sont publiques. Il précise que le public doit s'abstenir de toute intervention ou de toute manifestation et qu'en vertu de l'article L.2121-16 du même code, il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.

Restructuration et extension du bâtiment de la mairie : attribution du marché

Dans le cadre des travaux de restructuration et extension du bâtiment de la mairie, un appel public à la concurrence sous forme de procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics a été publié le 22 mai 2012 sur le site dématérialisé de la Communauté de Communes du Genevois et transmis le 24 mai 2012 au BOAMP. La date de remise des offres a été fixée au 28 juin 2012.

Après l'ouverture des plis, il s'est avéré que certains lots étaient infructueux, une 2ème consultation et négociation ont donc été lancées avec une remise des offres fixée au lundi 16 juillet 2012.

Monsieur le Maire rappelle les critères retenus dans le règlement de consultation pour la sélection des candidatures à savoir :

- la valeur technique : 60 %
- le prix des prestations : 40 %

Monsieur le Maire présente les résultats de cette consultation. Le Marché comprend 15 lots à attribuer dont 2 lots (Etanchéité et Revêtements de façades) restent en négociation et seront attribués lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

Après étude des candidatures au regard des critères d'appréciation figurant dans le règlement de consultation, il est proposé de retenir les sociétés suivantes :

Lot	Dénomination	Nom de l'Entreprise	Montant estimé	MONTANT en € HT
1	Démolition Terrassement VRD	DA COSTA	65 000	90 000.00
2	Gros Œuvre	DA COSTA	236 000	245 000.00
3	Charpente Couverture Zinguerie	LP CHARPENTE	69 000	58 635.20
4	Etanchéité	Non attribué	30 000	Non attribué
5	Menuiseries Aluminium	TMI	61 000	52 510.00
6	Revêtements de façades	Non attribué	25 000	Non attribué
7	Serrurerie	PERRIN	35 000	25 535.67
8	Cloisons Doublages	PONCET CONFORT	29 300	28 917.95
9	Menuiseries Intérieures Bois	BOUVIER	27 300	27 582.00
10	Peintures Intérieures	AMP	21 000	19 800.40
11	Faux-Plafonds	EPC	17 500	17 834.00
12	Ventilation Chauffage Sanitaire	EITF	105 000	114 892.48
13	Electricité Courants Faibles	GRAND-CHAMP	98 000	75 983.75
14	Carrelage Faïences	SOLS SYSTEM	28 500	28 265.61
15	Sols Souples	CONTIN	5 600	5 128.20
	TOTAL		**853 200**	**790 085.26**

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération,

- décide d'attribuer les différents lots du marché de travaux de restructuration et extension de la mairie aux entreprises et aux conditions ci-dessus énumérées,
- prend note que les lots n°4 et 6 sont en négociation,
- autorise M. Le Maire ou son représentant à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

Informations diverses

• Intercommunalité.

- Un bilan des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de chaque commune a été effectué avec les responsables du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté de Communes du Genevois (CCG). Il s'avère que le PLU de Savigny est en adéquation avec les ambitions du futur SCOT de la CCG. Le développement du « Grand Pré », prévu dans les 10 prochaines années correspond également à l'évolution du SCOT.
- Commission SPORT : le gymnase du Salève ouvrira ses portes à l'automne 2012.
- Un diagnostic des ressources fiscales et financières du territoire de la CCG a été réalisé. Il indique la répartition des richesses et de la pression fiscale sur le territoire de la communauté. Le revenu potentiel fiscal à Savigny est toujours dans la moyenne des autres communes.

• Urbanisme.

Le Conseil Municipal prend connaissance des dossiers d'urbanisme suivants :
- Permis de Construire MORGAN Fabienne – Murcier : abri avec auvent
- Permis de Construire JAQUET Jean-Claude – Cessens : rénovation
- Déclaration Préalable FOL Michel – Murcier : division parcellaire
- Déclaration Préalable DOSSI Fabien – Chez Borgeat : abri de jardin
- Déclaration Préalable HORVAT-FUMEX Janine – Cessens : Couvert pour terrasse
- Déclaration Préalable RENGGLI Carole – Chez Borgeat : abri de jardin

• Terrain de jeux (Agorespace).

Madame Béatrice FOL s'est rendue chez M. et Mme CHAUTEMPS, à leur demande, un soir à 21 heures afin d'établir un constat des nuisances sonores causées par le terrain de jeux.
Il s'avère que le règlement d'utilisation du terrain de jeux n'est absolument pas respecté.
Afin de limiter ces nuisances qui perdurent, il est proposé :
- de mettre une chaine au niveau du sens interdit afin d'interdire physiquement l'accès aux véhicules,
- d'installer des panneaux près de l'agorespace rappelant que l'utilisation des ballons de football en cuir est interdite.
- des filets seront installés le long des buts afin d'amortir le bruit des ballons.

Mme Béatrice FOL note que la famille CHAUTEMPS a soulevé des remarques intéressantes en proposant de diriger les jeunes vers le terrain de football de Jonzier qui est isolé et librement ouvert. La plupart des jeunes présents le soir ne font en effet « que taper dans le ballon ».
La question se pose de clôturer le terrain à des horaires strictes.

Monsieur le Maire précise que si aucune amélioration n'est constatée malgré la mise en place de ces contraintes et si le règlement n'est toujours pas respecté, la structure du terrain de jeux pourrait alors être déplacée.

SÉANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2012

Le Compte-rendu de la réunion du 17 juillet 2012 est approuvé à l'unanimité.

Refuge pour chauves-souris : convention avec le Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA) – Faune Sauvage.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que de grosses quantités de guanos ont été trouvées dans le clocher de l'Eglise. Les analyses de ce guano et de squelettes de chauves-souris ont montré qu'il s'agissait d'une espèce remarquable de chauves-souris qu'il convient de protéger.
Le CORA propose donc d'installer un refuge dans le clocher de l'Eglise afin de les protéger.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de signer une convention avec le CORA pour la mise en place de ces refuges.
Monsieur le Maire précise également qu'il conviendrait de refaire l'escalier du clocher qui menace de s'effondrer. Il propose de mettre en place une trappe grillagée et cadenassée afin de maintenir la ventilation du clocher et par la même le rendre inaccessible au public.
Enfin, la Société PACCARD sera contactée pour ajouter deux tonalités aux cloches de l'Église.

Convention de partenariat avec ERDF

ERDF propose de mettre en place sur la commune un service « Prévenance travaux » pour avertir les habitants des coupures d'électricité programmées en raison de travaux. Ce nouveau service offre la possibilité aux habitants d'être prévenus par mail ou SMS des coupures d'électricité. Pour mettre en place ce service sur la commune, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec ERDF.

Budget Principal 2012 : Décision modificative

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante au Budget Principal 2012 :

- Article 73925 : fonds de péréquation des recettes fiscales : + 600 €
- Article 6288 : Autres : - 600 €

Régime indemnitaire

Le Conseil Municipal décide de modifier le régime indemnitaire du personnel communal afin de prendre en considération la création de deux nouveaux grades (Attaché territorial et adjoint administratif) au sein de la collectivité.

Informations diverses

• Travaux de restructuration et extension de la mairie

La 1ère réunion de chantier avec les architectes et l'ensemble des entreprises s'est déroulée début septembre. Le charpentier devrait intervenir fin septembre puis suivra le maçon pour la partie démolition.
Le secrétariat de la mairie va emménager début octobre dans un local appartenant à la paroisse situé en face de la mairie.

• Intercommunalité : abattement Taxe d'Habitation

La Communauté de Communes du Genevois (CCG) a décidé d'instituer un abattement général à la base de 15% de la valeur locative moyenne des logements et de compenser la perte de ses ressources fiscales par une augmentation du taux de la Taxe d'Habitation de 11%. Cet abattement ne s'applique pas aux résidences secondaires. Cette décision aboutit donc à une augmentation des cotisations des résidents secondaires tout en en préservant celles des

résidents principaux. De la sorte, les résidents secondaires, non bénéficiaires de l'abattement, seront taxés de manière plus importante et l'impact sur les résidents principaux sera neutre.
A Savigny, le nombre de résidences secondaires s'élève à 47. Après examen de cette liste, il s'avère que certaines de ces résidences secondaires sont en réalité des résidences principales. Cependant, la mise en place de cet abattement dans les communes ne parait pas très équitable puisque cette mesure aurait un impact sur les contribuables plafonnés en fonction de leurs revenus qui subiraient alors une augmentation de leur taxe d'habitation. La Commune de Savigny renonce donc à mettre en place cet abattement.

• **Urbanisme.**
Le Conseil Municipal prend connaissance des dossiers suivants :
- Permis d'Aménager SARL JGD Immobilier : 11 lots à Murcier
- Déclaration Préalable CHAPUIS Marcel – Murcier : division parcellaire en vue de construire
- Déclaration Préalable DUCRUET Paul : exhaussement de sol
- Déclaration Préalable DUTOUR Mathias – Chez Borgeat : Abri de jardin
- Déclaration Préalable TEILLET Philippe – Cortagy : changement de fenêtres

• **Bilan des emplois saisonniers.**
Durant l'été, 4 jeunes ont été recrutés pour effectuer des travaux de maintenance, d'entretien… : tonte, arrosage, aménagement des toilettes de l'école, rénovation des 4 portes en bois à l'Eglise, peinture des 3 portes du cimetière, taille, etc.. Ces jeunes ont effectué un très bon travail.

• **Madame Béatrice FOL présente le rapport d'activité de la Maison Transfrontalière de la Justice et du Droit.** De nombreuses personnes de Savigny ont déjà sollicité cette aide juridique. Mme FOL rappelle que cet organisme peut être sollicité pour tout problème de la vie quotidienne (travail, logement, famille,…).

• **Dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la CCG** un débat a été mené au Conseil Communautaire lors de la présentation du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Le SCOT est très important, puisqu'il va s'appliquer dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de chaque commune.

• **Mme Stéphanie PETIT-MUHLEMATTER fait part des problèmes de connexion internet au hameau de Cessens.** Ce problème est récurrent sur tout le territoire de Savigny.
Le SYANE envisage de déployer un réseau d'initiative publique (RIP) très haut débit en fibre optique départemental. Le RIP a pour objectif de couvrir 90 % des foyers de la Haute-Savoie à l'horizon 10-12 ans. Un courrier a été envoyé au SYANE demandant que la commune de Savigny ne soit pas oubliée dans ce projet.

Le déménagement



Vous l'avez tous vu, les travaux de la mairie ont commencé en début de mois et il a fallu transférer dossiers, bureaux,... avec le personnel de la mairie.

Ils sont maintenant installés dans la salle paroissiale et nous en remercions toutes les personnes qui ont facilité cette transition.

Les horaires d'ouverture de la mairie et des permanences des élus restent bien entendu inchangés.

Le site internet de notre commune

Voilà il est en ligne ! Depuis le mois d'août dernier.
A l'adresse suivante : ***www.savigny74.fr***

Le site internet de la Commune de Savigny a été conçu en Responsive Web Design. Il s'agit d'une méthode de conception de sites web, permettant de faciliter la navigation des internautes.
Que vous utilisiez un ordinateur ou un smartphone, vous retrouverez ainsi l'intégralité des informations publiées sur le site.

Du fait du déménagement de la mairie, le site connaîtra quelque retard. Aussi nous vous demandons un peu d'indulgence. Nous espérons qu'il vous plaît et vous apporte les informations que vous recherchez.
Quant à la desserte de Savigny par la fibre optique que beaucoup d'entre vous nous réclament, nous avons interpellé le SYANE. Leur réponse présente leurs critères d'intervention : outre la couverture du monde économique, le SYANE organise actuellement ses priorités 2013 dont l'un des critères est le niveau actuel de débits ADSL, et l'autre une enveloppe budgétaire contrainte.





2012 : 26ème edition du Téléthon

Encore une belle cause à soutenir et soutenue largement à Savigny.

Petit retour sur 2011

L'AFM a publié son rapport, l'a mis en ligne et quelques chiffres remarquables :
• 200 000 bénévoles,
• 1 million de donateurs,
• Plus de 60 millions d'€ engagés en 2011 pour la mission «Guérir» de l'AFM dont plus de 31 Millions pour la thérapie génique.
• Et 35 millions d'€ engagés pour la mission «Aider» les familles et les malades.

Les maladies ? On pense instantanément à la myopathie. Or il en existe plusieurs formes. De plus, on dénombre 6 000 à 8 000 maladies rares dont 200 maladies neuromusculaires. 30 millions de personnes sont touchées en Europe dont 3 millions en France. Les feux des écrans télévisés nous montrent souvent la vie de ces enfants, oui des enfants, des adolescents, qui ne parviennent pas tous à l'âge adulte ! Tous, nous pouvons être concernés par la maladie. Tous ensemble, nous pouvons nous mobiliser pour lutter contre la maladie.

Alors cette année, nous : nous tous, habitants, associations, voisins, familles de Savigny et d'alentour, nous nous réunissons tous autour de cette cause, **le dimanche 2 décembre**, soit une semaine avant la date nationale. Réservez déjà votre week-end pour ce moment de partage.

Merci par avance aux bénévoles et à tous ceux qui viendront soutenir cette cause.

Sachez que si, pendant le week-end du 7 et 8 décembre prochain et la semaine qui suit, vous voulez faire des dons, vous pouvez appeler le 36 37 (vous pouvez également payer en ligne) mais **vous pouvez également faire des dons toute l'année.**

Octobre Rose



Cette année encore Savigny soutient la campagne nationale de dépistage du cancer du sein.
Importante campagne qui existe depuis 10 ans, soutenue par le Conseil Général de Haute-Savoie.
Importante cause : 53 000 nouveaux cas chaque année. 5 000 guérisons sur 6 000 cas dépistés, d'où l'intérêt du dépistage.

Cette campagne de sensibilisation s'accompagne d'animations : expositions itinérantes, conférences, ventes de « foulards de l'espoir » donnés par des femmes célèbres : actrices, personnalités du monde du spectacle...

La commune de Savigny est heureuse de s'associer à cette cause pour sensibiliser les femmes.

Le covoiturage, un comportement éco-citoyen

A défaut de voir demain passer des bus dans notre commune pour nous emmener à Valleiry, Genève ou Annemasse, il nous faut bien trouver d'autres idées.

Pourquoi me direz-vous ?

Nous faisons beaucoup de petits trajets : Valleiry ou Frangy pour les courses, le médecin...
Nous souffrons de plus en plus de pollution atmosphérique, les questions d'énergie viennent au coeur de l'avenir de la planète et aussi de notre bassin. Et, nous subissons les encombrements matin et soir.

Alors une idée : celle de co-voiturer.

En co-voiturant une fois par semaine, nous diminuons de 10% le nombre de voitures sur la route.

Il ne s'agit pas de trouver LA personne avec laquelle vous ferez chaque jour vos deux trajets professionnels. Les contraintes, les horaires des uns et des autres sont rarement compatibles. Par contre, trouver les personnes avec lesquelles, quelques jours par semaine , vous pouvez vous organiser, oui cela est possible.

La mairie de Savigny met à disposition le parking «du haut», à côté du Clos Jules Ferry à cet effet.

Voici un site dédié pour que chacun puisse trouver en quelques clics une personne avec laquelle partager son trajet :
www.covoiturage.cg74.fr

Nous nous rapprochons de l'hiver

Avant que la neige ne tombe, un petit rappel de quelques règles de vie collective.

Le déneigement est assuré chaque année. Mais ce travail, vous le savez bien, se réalise avec un engin qui nécessite de l'espace. Alors nous vous demandons, en cas de chute de neige ou de prévision, de bien garer votre véhicule dans votre espace personnel. Ne pas le laisser sur les espaces publics, bords de voie, parkings. Il gênerait la déneigeuse dans ses déplacements, dans ses manœuvres, dans son travail.

Par ailleurs, il nous a été également demandé d'être attentifs à laisser l'accès à la boîte aux lettres libre. Cela veut dire que le chemin pour se rendre à votre boîte aux lettres comme le pourtour de votre boîte doit rester facilement accessible, tant en déneigeant qu'en évitant toute formation de verglas. Vous voudrez bien y veiller de manière à, là aussi, faciliter le travail de la personne qui, chaque jour, vous apporte courrier, journaux, revues, paquets…

Merci pour eux.



Nos déchets ?

Ils font beaucoup parler. De plus en plus d'emballages, de pièces électroniques, d'appareils du quotidien qui tombent en panne de plus en plus rapidement, des déchets de toutes sortes.
Et puis nos espaces de tri, nos poubelles semi-enterrées, nombre d'entre vous sont venus nous voir pour nous dire combien ces espaces recelaient de dépôts étranges, inopportuns... Nous vous rappelons que les poubelles semi-enterrées sont consacrées aux déchets ménagers. Pour le tri, cartons-papier, verre, plastique, les containers sont à votre disposition. Et puis, si vous avez un doute, à la déchetterie, vous trouverez toujours un agent pour vous conseiller.
Nous en appelons à la citoyenneté de chacun.

Que trouve-t-on dans nos poubelles ?

Les emballages (carton, plastique, verre) constituent une part importante de nos déchets mais ont tendance à diminuer depuis 1993 : ils sont passés de 39 à 32%.
Les textiles sanitaires (couches, lingettes, mouchoirs papier...) ont eux augmenté de façon significative pour constituer près de 9% de notre poubelle, soit 34 kg / an / hab.
Enfin la quantité de certains composés toxiques a baissé de façon importante depuis 1993, probablement du fait de la progression des collectes sélectives des déchets dangereux diffus et d'une meilleure conception de nombreux produits.

Un engagement européen à travers la Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 17 au 25 novembre 2012 – Alors pensons-y et que pouvons-nous faire ?

L'objectif de la Semaine est de sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets générée et donner des clés pour agir au quotidien aussi bien à la maison, au bureau ou à l'école, en faisant ses achats ou même en bricolant.
Le concept de la Semaine est basé sur la **prévention des déchets** c'est-à-dire avant que ce dernier ne soit produit, car **le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !**
La prévention des déchets, c'est donc agir pour ne pas produire les déchets en **consommant mieux** (consommation de produits peu emballés, écolabellisés), en produisant mieux (production de produits éco-conçus), **en prolongeant la durée de vie des produits** (réparation et don) et **en jetant moins** (compost par exemple) !



Un engagement national

Afin de répondre à l'enjeu clé en termes d'environnement, de santé et d'économie que représente la réduction des déchets, le Grenelle Environnement a fixé 2 objectifs chiffrés pour la période 2008-2012 :

- réduire notre production d'ordures ménagères et assimilées de 7% d'ici 5 ans ;
- diminuer de 15 % les déchets destinés à l'enfouissement ou l'incinération à l'horizon 2012.

• *Des conseils pour bien acheter et s'équiper*
Bien acheter et s'équiper, c'est penser «déchet» dès l'achat de votre produit. Pas facile ! Acquérir quelques réflexes simples vous permettra de faire les bons choix.
Quelques idées :
Si vous n'utilisez certains équipements qu'occasionnellement, il est préférable de les louer ou de les emprunter. Par exemple, du matériel de bricolage (scie électrique, décolleuse de papier peint...).
Attention à ne pas acheter en trop grande quantité ou avec des dates de consommation très courtes. Trop de produits finissent à la poubelle car les dates de péremption sont dépassées.

• *Evitez d'acheter des produits à usage unique : lingettes, vaisselle en carton…*

- Privilégiez la vaisselle réutilisable (verre, porcelaine...) plutôt que la vaisselle à usage unique (en carton ou plastique) même pour des fêtes.
- Le papier essuie-tout est bien pratique, mais réapprenons à utiliser d'abord éponge, torchon ou chiffon. Et pour nettoyer, un produit adapté et correctement dosé plutôt que des lingettes d'entretien.
- Des boîtes en plastique, en verre ou en métal plutôt que du papier sulfurisé.

• *Buvez l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille*

- Cela permettra d'économiser jusqu'à 170 000 tonnes de plastique par an. En une année, chaque personne consommant habituellement de l'eau en bouteille pourra ainsi **réduire ses déchets de 12 kg.**
- Consommez plutôt l'eau du robinet qui est bonne et bon marché : plutôt que d'acheter des bouteilles en plastique. Pour partir en promenade, remplissez une gourde réutilisable plusieurs fois.

Cependant, dans certaines circonstances (par exemple dans les transports, hors domicile ou pour des raisons sanitaires), certains de ces produits à usage unique peuvent être pratiques. Réservez-les à ces moments-là !

• *Privilégiez des produits éco-labellisés et éco-conçus*
Ces produits ont moins d'impact sur l'environnement lors de leur fabrication, de leur utilisation mais également de leur fin de vie. Par exemple, leurs emballages sont recyclables ou présentés en éco-recharges.
Pour en savoir plus : ***www.simplementecolabel.fr***

• *Evitez les emballages superflus*
Privilégiez les produits vendus au détail ou en vrac et ceux nécessitant le moins d'emballages : par exemple les produits avec recharges, les lessives concentrées …
Vous pourrez ainsi diminuer le volume de votre poubelle. En effet, 90 milliards d'emballages sont jetés chaque année par les français, ce qui représente 25 % du poids de votre poubelle !

• *Choisissez des produits en matières recyclées ou issus de matières renouvelables*
Vous pouvez, par exemple, trouver des jouets en bois issus de forêts gérées durablement.

• *Achetez des produits de seconde main*
Dans les recycleries, les ventes des associations, dans les vide-greniers, dans les magasins type salle de vente de particuliers, ou chez les artisans/vendeurs vous pourrez trouver livres d'occasion, vêtements, matériel de puériculture, meubles, etc. vendus après remise en état ou non.

• *Pensez à offrir des cadeaux dématérialisés plutôt que des objets qui ne serviront que très peu*
Concerts, abonnements… feront tout autant plaisir et éviteront de finir au rebut.

• *Inscrivez «stop pub» sur votre boîte aux lettres*
Vous manifestez ainsi votre souhait de ne plus recevoir de documents publicitaires et **vous évitez de jeter environ 35 kg de déchets par famille et par an**, soit environ 15 kg par personne.

• *Privilégiez les piles rechargeables plutôt que les piles jetables*
Cela fera autant de produits dangereux qui ne seront pas jetés !

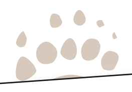
• *N'imprimez que ce qui est indispensable*
Et pensez à utiliser le verso des feuilles, au bureau comme à la maison.

• *Respectez les doses*
Inutile de surdoser vos produits ménagers et d'hygiène (gel douche, shampoings...). On trouve aujourd'hui beaucoup de produits concentrés. Il faut donc changer ses habitudes et diminuer les quantités comme l'indique le mode d'emploi. C'est notamment le cas des lessives, nettoyants pour le sol, mais aussi des shampoings.

• *Entretenez et réparez*
Chaque habitant jette en une année entre 16 et 20 kg d'équipements électriques et électroniques (réfrigérateurs, téléphones, ordinateurs, etc.).
Bien des objets pourraient être rénovés plutôt que de finir à la poubelle. Il suffit parfois de changer un joint…
Bénéfices : des déchets en moins et vous favorisez les emplois de proximité comme les retoucheurs, les cordonniers, les réparateurs de vélo…

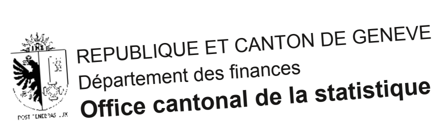
Pour conclure, ce sont bien les efforts de chacun qui nous permettront à tous de vivre dans un cadre de meilleure qualité.













Genève, le 4 octobre 2012

Communiqué de presse

Projections démographiques 2011-2040 : la population de l'Espace transfrontalier genevois dépasserait 1,2 million d'habitants en 2040

Entre 2011 et 2040, l'Espace transfrontalier genevois verrait sa population augmenter de 34 % à 40 %, ce qui représente de 316 000 à 363 000 habitants supplémentaires. Le nombre d'habitants y dépasserait ainsi 1,2 million en 2040, quel que soit le scénario de croissance retenu. Le chiffre emblématique du million d'habitants serait atteint entre 2017 et 2018.

Ces projections démographiques constituent le deuxième exercice en la matière que conduit l'Observatoire statistique transfrontalier, et portent désormais jusqu'en 2040. Les projections démographiques s'appuient sur les tendances démographiques de long terme pour élaborer des scénarios d'évolution probable et, à partir de là, envisagent des changements de rythme, des potentiels d'accélération ou de rupture. Elles ne sont donc pas, par exemple, l'expression d'une volonté politique destinée à infléchir des évolutions tendancielles. Elles constituent un cadre pour les réflexions en matière de programmes de construction de logements, d'établissements scolaires, d'institutions pour personnes âgées ou d'autres équipements.

Dans l'Espace transfrontalier genevois, constitué du canton de Genève, du district de Nyon et de la zone d'emploi du Genevois-Français, le chiffre emblématique du million d'habitants serait atteint entre 2017 et 2018, quel que soit le scénario retenu. En 2040, la population de l'Espace se situerait dans une fourchette de 1,236 million à 1,285 million d'habitants, soit un accroissement de 316 000 à 363 000 habitants. C'est le district de Nyon qui devrait connaître la plus forte augmentation relative de la population (de 46 % à 56 % selon le scénario), suivi par le Genevois-Français (de 39 % à 50 %) et le canton de Genève (de 24 % à 33 %). Si l'on se base sur les scénarios les plus favorables à l'accroissement de leur population, le canton de Genève pourrait compter, en 2040, jusqu'à 618 000 habitants, le district de Nyon 136 000 habitants, le Genevois-Français de l'Ain 152 000 habitants et le Genevois-Français de Haute-Savoie 404 000 habitants.

Dans le canton de Genève, où l'âge moyen est le plus élevé de tout l'Espace transfrontalier (40,2 ans), la population devrait moins vieillir que dans les autres parties de l'Espace du fait de l'importance des mouvements migratoires et du renouvellement de la population que ceux-ci provoquent.

Quel que soit le scénario, les effectifs de tous les groupes d'âges augmenteraient. Cela étant, le rapport de dépendance global (nombre des habitants âgés de moins de 20 ans et de ceux âgés de 65 ans ou plus, rapporté à celui de la population de 20 à 64 ans, soit celle qui est potentiellement active) passerait de 62 % en 2010 à 76 % en 2040. En d'autres termes, dans l'Espace transfrontalier genevois, on compterait alors 3 personnes potentiellement inactives pour 4 potentiellement actives.

Pour en savoir plus

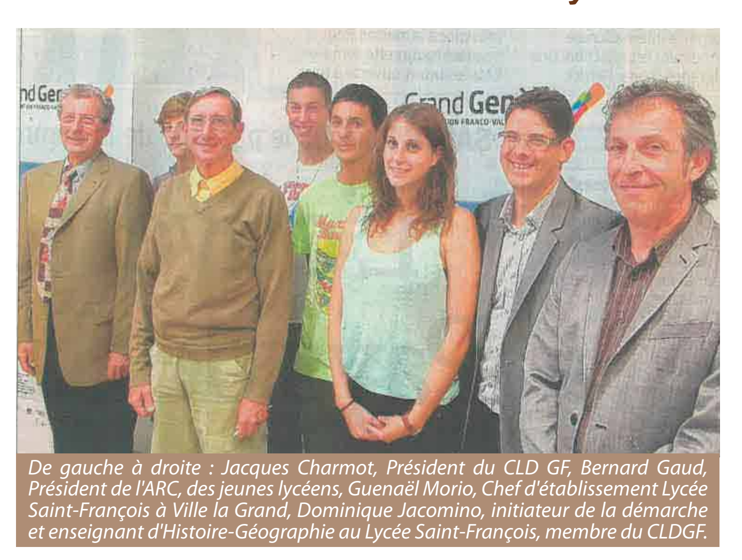
Projections démographiques 2011-2040 pour l'Espace transfrontalier genevois, Observatoire statistique transfrontalier, Fiche 1-2012, Genève, septembre 2012, 27 pages (prix : 12 francs)

Publication gratuitement téléchargeable sur le site Internet de l'Observatoire statistique transfrontalier www.statregio-francosuisse.net

Communiqué de presse n° 30 – Pour tout complément d'information : Matti Langel, tél. + 41 22 388 75 46

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Route des Acacias 82 • 1227 Acacias
Tél. +41 22 388 75 00 • Fax +41 22 388 75 10 • E-mail statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique
Accès tram 15, bus 4, 21, 43, 72 et D, arrêt P+R Etoile; train régional, arrêt Lancy-Pont-Rouge

Le Grand Genève s'invite dans les lycées



De gauche à droite : Jacques Charmot, Président du CLD GF, Bernard Gaud, Président de l'ARC, des jeunes lycéens, Guenaël Morio, Chef d'établissement Lycée Saint-François à Ville la Grand, Dominique Jacomino, initiateur de la démarche et enseignant d'Histoire-Géographie au Lycée Saint-François, membre du CLDGF.

Le Conseil local de développement (CLD) du Genevois français, représentant la société civile auprès des élus de l'ARC Syndicat mixte (Assemblée régionale de coopération du Genevois) , a lancé un projet pédagogique consacré à l'agglomération franco-valdo-genevoise. Ce projet est destiné aux élèves de première pour leurs nouveaux programmes de géographie.
En effet, lors de la rentrée scolaire 2011, les nouveaux programmes de Géographie des classes de Première intégraient un module « Comprendre les territoires de proximité », impliquant donc une connaissance du territoire local. Le CLD a ainsi réalisé une étude de cas complète, dans le but de partager avec des jeunes et le monde enseignant la complexité de ce territoire transfrontalier et, par extension, amener à une réflexion de sensibilisation à leur environnement qui est leur bassin de vie.

Composé de trois cahiers, le projet a été testé au Lycée Saint-François de Ville-la-Grand en 2011. Fort du résultat obtenu, le CLD a souhaité élargir cette action dans les lycées du périmètre de l'ARC : Ferney-Voltaire, Gex, Bellegarde (Ain/Académie de Lyon), et Saint-Julien-en-Genevois, Collonges-sous-Salève, Annemasse, Thonon-les-Bains, La Roche-sur-Foron et Bonneville (Haute-Savoie/Académie de Grenoble). 15 lycées français ont été contactés pour cette rentrée 2012, soit 85 enseignants et 94 classes. Et à ce jour 25% des classes l'ont utilisé.
Les élus de l'ARC ont apprécié la démarche au point d'assurer financièrement la création du document et son impression (3 000 exemplaires).
Une évaluation sera lancée afin de connaître comment ce document a été accueilli et utilisé tant par les élèves que par les enseignants.







Le PADD

La Communauté de Communes du Genevois a fait le choix de placer le développement durable au centre de son projet de territoire : économiser nos ressources de toutes natures sera donc un maître mot, qu'il s'agisse des ressources fossiles, du foncier ou encore de l'eau.

Rappel des principaux axes (liste non exhaustive) :

Développer un concept de ville-nature au sein de l'agglomération franco-suisse

Conjuguer le développement urbain avec la préservation de cette identité nature

Maîtriser les consommations énergétiques

Par de nouvelles mobilités
Par des constructions performantes

Garantir le maintien de l'agriculture

- Freiner significativement la consommation de terres agricoles
- Mettre en oeuvre des actions de promotion des circuits courts

Rapprocher ville et paysage

- Une identité paysagère pour le Genevois : renforcer et protéger l'identité rurale, historique et géographique

Maîtriser la gestion des ressources

- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable
- Poursuivre l'amélioration de la gestion de l'eau : assainissement, eaux pluviales
- Maîtriser les consommations énergétiques et favoriser les énergies renouvelables
- Réduire et valoriser les déchets et optimiser leur gestion
- Prévenir les risques
- Préserver la qualité de l'air

Offrir des logements pour tous

- Permettre l'accueil de populations nouvelles

Principalement dans la ville centre et les bourgs
De manière plus maîtrisée dans les villages

- Favoriser une offre d'habitat diversifiée

À des prix abordables
En proposant des alternatives à la maison
Pour des publics diversifiés

- Poursuivre les efforts en matière de logements aidés

25 % dans les nouvelles constructions sur la ville élargie et dans les bourgs
10 % dans les nouvelles opérations dans les villages

Une offre de qualité et de proximité pour tous les habitants

- Favoriser toute la gamme de production de logements locatifs sociaux

Accession sociale à la propriété

- Maîtriser les opérations d'aménagement dans les PLU Pour cela, notre développement futur s'organisera de manière plus claire que par le passé en fonction d'une armature urbaine adaptée pour prendre en compte les évolutions.

Le SCOT différenciera :

- les villages, où la vie rurbaine s'appuiera sur des services de proximité et la préservation d'une économie agricole et de grands espaces naturels de qualité (dont Savigny fait partie) ;
- les centres-bourgs : ainsi Le Châble, Collonges-sous-Salève, Valleiry-Vulbens et Viry, sont appelés à un développement relativement dense car ils offrent une grande proximité avec les services et équipements et des liaisons performantes en transports en commun avec Saint-Julien-en-Genevois, et pour certains d'entre eux, Genève ;
- et enfin la ville de Saint-Julien-en-Genevois : elle sort de ses murs et rejoint les secteurs d'Archamps autour du Technopôle et de Neydens, autour des zones de loisirs (Macumba/Vitam'Parc/Casino). Cette ville élargie, très connectée aux transports en commun tant vers Genève que vers les bourgs, est appelée à être confortée, sur le plan des emplois, des services et les équipements et par une offre commerciale majeure.

A partir de tous ces objectifs inscrits dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), la révision du SCOT passe désormais à l'étape suivante, celle de leur déclinaison dans un document d'orientation et d'objectifs qui s'imposera notamment aux PLU de toutes les communes.

Pour toute information, consulter le site :
www.cc-genevois.fr.



Syndicat Intercommunal d'Amenagement du Vuache

Connaissez-vous le Cormier ?

Rare dans le Pays du Vuache, peut-être l'avez-vous déjà rencontré au hasard d'une promenade …

Le Cormier ou Sorbier domestique (Sorbus domestica L.) est un arbre de la famille des Rosacées. Il donne des fruits appelés «cormes» ressemblant à des petites poires, d'où leur surnom de poirillons. Espèce d'origine méditerranéenne, il fut dispersé du temps de l'Empire romain jusque dans le reste de l'Europe.

On le rencontre en Haute-Savoie dans les forêts de feuillus. Son écorce ressemble étrangement à celle du chêne pubescent, ses feuilles caduques sont pennées (5 à 9 paires de folioles dentées) et ses fleurs sont blanches. On le confond souvent avec le Sorbier des oiseleurs (Sorbus aucuparia L.), mais ses fruits sont plus gros (longs de 1.5 à 3 cm) et rouges lavés de jaune. Ils sont comestibles et distillables !



Son bois est très dense : 800 à 900 kg/m3 (par comparaison, le chêne fait 700 à 800 kg/m3) et particulièrement dur. Il permet la fabrication de manches d'outils très résistants. Le bois de cormier est parmi les plus durs bois indigènes en France. Il a longtemps été le plus prisé pour la confection des fûts et des outils de menuiserie (rabots, rifflards, varlopes, guillaumes...). Il fut aussi utilisé pour réaliser des outils de traçage, règles, trusquins, et de toise. Dans les moulins, les dents rapportées (alluchons) sur couronne en fonte de l'engrenage multiplicateur étaient faites en cormier.



Les fruits, cormes ou sorbes, comestibles après blettissement (comme la nèfle), servaient aussi à préparer une boisson faiblement alcoolisée (piquette de cormes).

Le cormier est une espèce de plus en plus rare, qui figure sur la liste des espèces en danger en Suisse. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) réalise actuellement un inventaire de l'ensemble des Cormiers présents sur son territoire. Si vous connaissez des sites où l'arbre est présent, merci de bien vouloir téléphoner au 04 50 04 62 89.

La plantation d'un cormier sur votre propriété peut-être soutenu par le SIAV (dans la limite des stocks disponibles en pépinières et des financements qui auront pu être obtenus à cet effet).

8èmes rencontres autour des « Vergers Traditionnels » des Pays du Salève et du Vuache :

Pour la huitième année consécutive, le Syndicat Mixte du Salève (SMS) et le SIAV organisent leur grande fête automnale pour sensibiliser le public sur l'action qui est menée pour sauvegarder les vergers traditionnels de plein vent.

La manifestation se déroulera cette année sur la commune de La Muraz, le dimanche 25 novembre 2012, de 9h30 à 17h30.

Comme chaque année, nous accueillerons des associations et des professionnels engagés autour de la sauvegarde des vergers : Croqueurs de pommes, Verger Tiocan, Pépiniéristes, Apollon 74, LPO 74, Maison du Salève, Salévienne, … etc.

De nombreuses animations seront proposées au public : démonstrations de plantation et de taille, des conférences, un marché de producteurs locaux, des pressées de pommes, des spécialités à découvrir et enfin une buvette et un repas à midi « autour de la pomme ».

La journée s'achèvera par la projection d'un documentaire sur « Les origines de la pomme », en présence de la réalisatrice Catherine PEIX !

Taille de rajeunissement et d'entretien des arbres fruitiers :

Tous les hivers, le SIAV propose d'effectuer une opération de taille pour restaurer les vergers anciens du territoire. Si vous êtes propriétaire d'arbres fruitiers « Haute Tige » de variétés anciennes et que vous souhaitez les faire entretenir, vous pouvez vous inscrire dés maintenant en téléphonant au : 04 50 04 62 89 (Participation financière : 10 ou 20 € selon la taille de l'arbre taillé).

Et pour plus d'information : ***www.pays-du-vuache.fr***







Les judokas ont retrouvé les tatamis !



Après la pause des vacances, les judokas de la commune de Savigny sont revenus en pleine forme. Les chutes avant, les prises de kimono, les nœuds de ceinture… Tous les reflexes ont été réactivés ou enseignés sans plus attendre et avec grand plaisir depuis la rentrée de septembre.

On se tire, on se pousse, on apprend à respecter son partenaire qui, le temps d'un mini-combat, deviendra son adversaire… Tout ça sous le regard attentif de Kevin, professeur (brevet d'état) de judo qui encadre ces enfants. Plus grands, les judokas iront rejoindre le dojo de St Julien.

Les cours sont ouverts aux enfants nés en 2007 à 9h00 (il reste des places) et aux enfants nés en 2006 et 2005 à 9h45.

Société d'animation les « Ours »

Succès pour les principales animations de l'année 2012

Le 16 juin la nuit de la musique a tenu toutes ses promesses. Cette année l'équipe « jeune »du comité sous la houlette de Grégory, Julien avait pris la direction de l'organisation. Toute la fête s'est déroulée a l'extérieur sur le parking de la salle des fêtes. Dès le matin on a vu s'installer podium, barbecue, buvette etc… L'ambiance était chaleureuse, amicale et on a apprécié la participation d'un bon nombre de familles de nouveaux arrivants de la commune ; ce qui dénote l'intérêt de cet événement et déjà de nouvelles idées fleurissent dans les esprits pour l'année prochaine.

Ce même jour, Jean-Marc organisait le traditionnel concours de pétanque qui a connu le succès habituel soit une vingtaine de doublettes. Le concours a été remporté par une doublette du FC Vuache à savoir : Mike et Pic-Pic.

Belle réussite pour la foire à la brocante du mois d'Août :

Une centaine d'exposants pour 155 places attribuées s'était donnée rendez-vous au cœur de Savigny sous un soleil exceptionnellement chaud. La manifestation « phare » de l'année a encore progressé puisqu'on a vu la file d'exposants s'allonger jusque devant les immeubles du Clos Jules Ferry. Ce succès est dû en grande partie à la qualité de notre accueil et nous félicitons et remercions les quelques 50 ou 60 bénévoles qui s'investissent pour la réussite de cet événement et en particulier toute la brigade des cuisines et service qui nous fait savourer l'excellente paëlla, clef de voûte de notre manifestation.

Pour récompenser tous les bénévoles, une sortie culturelle et gastronomique sera organisée au printemps 2013.

Il y avait foule également au concours de pétanque l'après midi : 36 triplettes se sont affrontées. La victoire finale est revenue à l'équipe Favier de Saint-Julien devant l'équipe Isabelle présidente de la Semine.

Toute l'équipe du comité vous souhaite une bonne fin d'année .

Information : Pendant toute la période des travaux de rénovation de la Mairie, la location de la vaisselle sera suspendue sauf pour des cas très exceptionnels.









Défi « Familles à énergie positive » en Haute-Savoie

Participez à une action citoyenne, concrète et mesurable !

Le principe est simple : regroupé en équipes d'une dizaine de personnes, coaché et accompagné par un capitaine formé par prioriterre, relevez cet hiver le défi de réduire d'au moins 9% votre consommation d'énergie. Et ceci en changeant seulement vos habitudes et en appliquant des gestes simples. Un site internet dédié permet de suivre en direct les progrès réalisés.

Vous voulez participer au défi ou simplement en savoir plus ?

Contact :

04 50 67 17 54

ou par mail à contact@prioriterre.org



Information et Conseil
Energie Eau Consommation

Le guide des éco-gestes pour réduire efficacement ses consommations d'énergie à la maison est à votre disposition.

Familles à énergie positive
engagées pour le climat !

Familles à Énergie Positive

...pour agir ensemble de façon concrète, efficace et ludique sur nos consommations d'énergie !



Relevez le défi du 1er décembre 2012 au 31 mars 2013 !

Le principe est simple

Une dizaine de familles forme une équipe, chacune accompagnée par un capitaine. Ensemble, elles font le pari d'atteindre au moins 9 % d'économies d'énergie par rapport à l'hiver précédent (chauffage, eau chaude et équipement domestique).

Le défi se base sur le progrès global de l'équipe : **peu importe d'où l'on part, l'essentiel est de progresser collectivement !**

Pourquoi participer ?

- Pour **passer des moments conviviaux et échanger** avec les autres participants !
- Pour **économiser sur votre facture** : en moyenne, les participants économisent 12% sur leur consommation initiale soit 200 € pendant le défi !
- Pour bénéficier gratuitement des **conseils de spécialistes**… qui n'ont rien à vous vendre !
- Pour **agir concrètement et efficacement** pour l'environnement.

Depuis 2008, plus de 9 000 participants ont permis d'économiser plus de 7 000 000 kWh

pourquoi pas vous ?

Témoignage



Élodie Morand, *participante 2010-2011*
Pas encore mûre pour bouleverser toutes ses habitudes, ma famille s'est concentrée sur les dépenses énergétiques inutiles : appareils en veille, éclairage des pièces vides ou chauffage en absence. Ces simples gestes nous ont permis d'économiser 1 100 kWh soit 18 % d'énergie en moins que l'an passé !
Encourageant non ?!!

Comment ça marche ?

La participation au défi est simple :

- Inscrivez-vous auprès de la structure relais de votre territoire (cf au dos), seul ou avec vos voisins, amis, collègues… **tout le monde peut participer** !
- TOP DEPART ! Dès décembre, **adoptez quelques gestes d'économies d'énergie**, relevez vos consommations et discutez-en avec les membres de votre équipe pour voir les progrès réalisés.
- Tout au long du défi, vous serez invités à des **moments conviviaux**. Vous bénéficierez également d'**outils** spécifiques et de **conseils** de la part des animateurs.



Le projet vous plaît particulièrement ? Vous souhaitez vous former davantage ?

Devenez **capitaine** de votre équipe ! Vous bénéficierez d'une formation sur les économies d'énergie et serez personnellement accompagné par un conseiller INFO→ÉNERGIE.

Savigny à Venir



Le 01.06.12, candidats, associations et citoyens ont fait salle comble à l'Espace Jules Ferry (Saint-Julien). De gauche à droite, les candidats M. Deffaugt, Mme Duby-Muller, M. Vielliard, M. Hussenot (vice-président de Savigny à Venir, animateur du débat), M. Mathelier, M. Richard.

La rentrée est déjà loin. Nous voilà tous relancés sur les chemins de l'automne ; mais le temps écoulé est pour nous tous, citoyens comme associations, source d'expériences et d'enrichissement.

Le débat public, une attente citoyenne.

Ainsi, en mai 2012, Savigny à Venir a pris l'initiative de rassembler d'autres associations locales – « l'Université Populaire du Vuache au Salève » et la « Ville est à Vous » (Saint-Julien) - afin de faire réfléchir à la place du citoyen dans notre démocratie. C'est ainsi que nous avons pu organiser, en cette année électorale, un débat entre 5 candidats à l'élection législative. Une 1ière à l'échelle de notre 4ième circonscription ! Sur le thème « quelles réponses nationales pour notre territoire transfrontalier ? », les candidats ont pu faire part de leurs expériences, développer leurs propositions et répondre aux questions d'une salle bondée, près de 150 personnes selon la presse. Problématiques nationales et questionnement local (transport, logement, emploi,…) ont été abordés durant cette soirée finalement trop courte.

La participation du plus grand nombre, un dispositif pour « doper » nos démocraties.

Partout dans notre pays, la société civile investit le champ politique. Nombre d'élus locaux répondent désormais à cette attente. La Communauté de Commune du Genevois a ainsi lancé depuis une année une vaste consultation citoyenne sur la refonte du SCOT, ce cadre prévu pour mettre en cohérence les aménagements de notre territoire (voir ici : ***http://www.cc-genevois.fr/territoire/scot.htm***). Le 12 septembre 2012, notre Conseiller Général, A. Vielliard a invité tous les élus municipaux du canton à se prononcer sur les projets devant prioritairement recevoir les fonds départementaux (voir ici : ***http://antoinevielliard.hautetfort.com/archive/2012/09/12/affectation-des-credits-cantonaux-2012.html***) : une révolution en termes de transparence des attributions et de gestion dans l'intérêt général !

Ces exemples trouvent un écho dans les mobilisations citoyennes locales : à Saint Julien, Archamps, Collonges, Viry… et Savigny, des associations sont partie prenante des évolutions de leur commune. Questions aux élus, propositions, diffusion d'informations, manifestations en témoignent. C'est à cette démarche que nous vous invitons à adhérer cette année encore en nous retrouvant, comme d'habitude pour notre Assemblée Générale le vendredi 16 novembre à 20h15 (salle des associations).

Ces engagements qu'ils soient d'élus ou de citoyens ne sont pas des « gadgets » démocratiques. Ils demandent de l'énergie, de la constance et peut-être un peu d'esprit frondeur, tant il est difficile de déranger les habitudes acquises. Mais ils ouvrent la voie à des Agendas 21 * et redonnent du sens à ce principe vieux comme la République : « le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple ».

* Plan d'action pour le XXIe siècle dont chaque commune, département, communauté de communes, région… peut se doter pour gérer son territoire dans une logique de développement durable.

Pour Savigny à Venir, la Présidente.
www.savignyavenir.fr

Vuache vert - CROIX PLANTEE SUR NOS CHEMINS : Bénédiction croix : village du Château – dimanche 22 avril 2012.

Dans la foi et l'amitié, la croix du Château nous rassemble, depuis 2008, l'idée de refaire la croix a germé.

En 2009, nous avions demandé à Amhet de la faire en béton et début juillet 2010, il a décidé de bâtir la croix sur place.

Pesant 300 kgs, c'est Paul qui l'a porté et planté avec son buldozer le 22 septembre 2010.

Le temps a passé, nous avons décidé de la bénir et nous avons demandé à Pierre de le faire. Pierre est diacre dans le Diocèse de Nimes, mais natif de Savigny par sa famille, lui que notre papa admirait dans sa vocation et il le portait dans son cœur et ses prières, sans oublier son épouse Mireille discrète et souriante.

Je remercie Pierre d'avoir accepté d'être des nôtres aujourd'hui, pour que notre patrimoine soit et reste « une lumière sur nos routes ».

Cette bénédiction s'est terminée dans la joie et l'amitié autour d'un apéritif, en famille, avec les voisins.

Chantal Favre-Bonvin



GAZ DE SCHISTE

Les pétroliers, qui avaient abandonné les recherches en France parce qu'ils n'avaient pas trouvé d'hydrocarbures conventionnels, sont revenus au début des années 2000 à la recherche de gaz et huile de schiste. Ils ont déposé plus de 160 demandes de permis de recherche qui concernent «tous types d'hydrocarbures.» Début 2011 : 64 permis ont été accordés et environ 100 demandes ont été mises en instruction.

Devant la levée de bouclier des citoyens et des élus locaux, le Parlement vote la loi du 13 juillet 2011 :

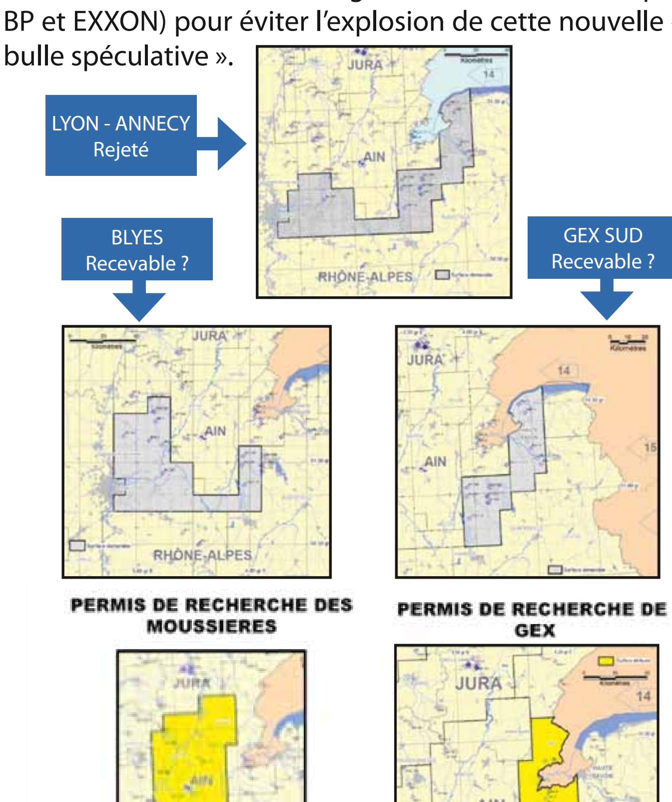
- Elle interdit «l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par des forages suivis de fracturation hydraulique de la roche».
- Mais elle prévoit «des expérimentations réalisées à seule fin de recherche scientifique et sous contrôle public» et une commission nationale chargée «d'évaluer les risques environnementaux liés aux techniques de fracturation hydraulique».
- Les titulaires de permis doivent remettre sous 2 mois un rapport «précisant les techniques employées ou envisagées… si les rapports mentionnent le recours à des forages suivis de fracturation hydraulique, les permis seront abrogés»

L'extraction des GDS est dangereuse pour l'environnement…

- 10 à 20 000 m3 d'eau par fracturation, irrémédiablement polluée par 100 à 200 tonnes de produits chimiques toxiques, indispensables pour libérer les hydrocarbures de la roche ;
- La majorité de cette eau va migrer de façon incontrôlée dans le sous-sol avec un risque sérieux de contamination des masses d'eau souterraines (Etude de Tom Myers, Journal of the National ground water association, Rapport du BRGM) ;
- Des rejets toxiques dans les cours d'eau attestés en Pennsylvanie et au Texas : augmentation de 7 à 25% du taux d'enfants asthmatiques. (Etudes de l'Environmental Protection Agency des USA citées par le New York Times) ;
- Du disulfure de carbone, du benzène et du naphtalène détectés à des doses supérieures aux normes au Texas (Etude GD Air Testing),
- Des séismes, de magnitude 3,5 à 5, liés à des injections d'eau sous pression observés à Denver, en Arkansas, au Texas, en Californie, dans l'Ohio, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Suisse…
- Le gaz de schiste est au moins aussi polluant que le charbon, le pire combustible fossile pour le climat planétaire (Etude conjointe de la National oceanic and atmospheric administration des USA et de l'Université de Boulder au Colorado, étude de Robert Howarth de l'Université Cornell).

Elle est aussi dangereuse pour l'économie…

- Ressources réelles mal connues et surestimées par les pétroliers,
- L'amélioration de notre balance commerciale serait de 5 milliards d'Euros (sur 45 de la dépense gaz+pétrole) et les emplois créés seraient de « quelques centaines sur 25 ans» pour une extraction annuelle de 20 milliards de m3 de gaz (conso 50 milliards de m3) et 4 millions m3 d'huile (Rapport du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies),
- Mais les coûts de réparation des dégâts écologiques et humains n'ont pas été évalués et les emplois créés risquent de ne pas compenser ceux perdus dans l'agriculture ou le tourisme comme en Irlande (Rapport du Fracking research and information center de Sligo)
- La filière serait « intrinsèquement non rentable » aux USA selon un analyste financier du fond d'Investissement PNC (Enquête du New York Times), de même qu'au Canada (Etude de B. Schepper et al. pour l'Institut de recherches et d'informations socio-économiques) : ferait-on mieux chez nous, et en respectant l'environnement en plus ?
- En annonçant des ressources considérables, les pétroliers ont attiré les investisseurs. Ils doivent maintenant continuer malgré des résultats décevants (voir la dépréciation de leurs réserves de gaz de schiste aux USA par BP et EXXON) pour éviter l'explosion de cette nouvelle « bulle spéculative ».



- Départements: Ain, Jura, Savoie, Haute Savoie et Saône et Loire
- Demandeur: Celtique Energie Petroleum
- Situation administrative: permis accordé à dater du 14 mars 2008
- Avancement:
  - ✓ Démarchage de terrain commencé (Lantenay en 2011)

- Départements: Ain, Jura et Haute Savoie
- Demandeur: Groupe eCorp
- Situation administrative: permis accordé à dater du 11 juin 2009
- Avancement:
  - ✓ Suspicion de démarchage à Viry (2012)

Situation actuelle :

Demandes de permis	total	dont	NC
Avant le 14/09/12	102		43 selon le CGIET
Rejet			7
Reste en attente	95		36
Permis de recherche en vigueur	**total**	**dont**	**NC**
en métropole	61		35 minimum
outre mer	6		?
Permis d'exploitation	76		

CONTRAT CORRIDORS

Depuis 10 ans qu'Apollon74 travaille sur les corridors biologiques Champagne-Genevois, la signature du contrat aura lieu le 12 novembre 2012 avec l'ensemble des partenaires.

Dans le cadre du Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois, et avec l'aide de la Région Rhône-Alpes, une étude pour la mise en place de contrats « Corridors Biologiques » a été lancée en 2009-2010 sur le territoire transfrontalier. Elle a permis de réunir les spécialistes en environnement (associations de protection de la nature, chasseurs, pécheurs, techniciens territoriaux, administrations, collectivités, etc.) de part et d'autre de la frontière, afin de connaître les zones réservoirs de biodiversité, d'analyser les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement, puis d'identifier des zones de conflits au regard de la répartition des espèces et de leurs déplacements. Les zones de déplacements et les secteurs bloquants ont été confirmés et/ou affinés par des prospections de terrain.

Dans les secteurs concernés par le Département de Haute-Savoie, plusieurs documents intitulés « études de bases pour l'élaboration d'un contrat corridors » ont été produits, faisant une synthèse à l'instant T, des connaissances en terme de corridors. Ces documents, téléchargeables sur le site du Projet d'Agglomération, ***(http://www.projet-agglo.org/articles/13,36,384-environnement.html)*** sont les cahiers :

- n°13.54 sur le secteur Salève-Plaine,
- n°13.55 sur le secteur Vuache-Etournel-Laire,
- n°13.4 sur la cartographie des milieux naturels dans le périmètre Vuache-Sion-Laire : étude pilote
- n°13.51 sur le secteur Glière-Môle
- n°13.52 sur le secteur Salève-Voirons
- n°13.53 sur le secteur Voirons-Jusy-Hermance

Pour poursuivre ces démarches dans une logique de territoire, les secteurs Vuache-Etournel-Laire et Salève-Plaine ont été fusionnés en un seul contrat nommé « Champagne-Genevois ». Le portage politique de ce contrat est transfrontalier avec deux co-présidents, Mme Michèle KÜNZLER (Conseillère d'Etat de Genève en charge de la Direction de l'Intérieur et de la Mobilité) et M. Bernard GAUD (Président de la Communauté de Communes du Genevois et de l'ARC Syndicat Mixte, syndicat pilotant le Projet d'Agglomération, côté français). Les collectivités françaises et suisses (Région Rhône-Alpes, Conseil Général de Haute-Savoie, Syndicats Intercommunaux, Communes, représentants de l'Etat français et du Canton de Genève) sont associées à la démarche dans le cadre d'un groupe technique de suivis.

Ce futur contrat corridors transfrontaliers visait pour début 2012, la rédaction de fiches mesures détaillant les actions à mettre en place, dans une démarche globale d'aménagement de l'espace en lien avec les logiques biologiques de déplacement de la faune et la flore, décliné en :

6 grands enjeux retenus pour le contrat corridors biologiques Champagne-Genevois :

- 1 - MAINTENIR LES CONNEXIONS BIOLOGIQUES AUX ECHELLES LOCALES ET REGIONALES
- 2 - CONTINUITE BIOLOGIQUE LE LONG DES COURS D'EAU
- 3 - ASSURER LE FRANCHISSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITE
- 4 - INTEGRER LA NATURE DANS LES ESPACES URBANISES
- 5 - PRESERVER ET GERER LES ESPACES DE VALEUR PATRIMONIALE
- 6 - SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Coût total du contrat : 4'335'700 € - SFr 4'427'354 – financé par :

La Région Rhône-Alpes, le Conseil Général, l'Etat de Genève, l'Agence de l'Eau , la Confédération Helvétique, la Communauté de communes du Genevois, le Syndicat Mixte du Salève, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache, le Syndicat intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache et la Coopération Territoriale Européenne.

84 fiches mesures, divisées en 4 volets, vont guider les actions mises en place sur terrain, soit les :

- fiches travaux (réhabilitation de sites) ;
- fiches réglementaires (urbanisme) ;
- fiches études (informations complémentaires) ; et
- fiches animation (sensibilisation du public).


Chevrette - bord de route de Savigny



AGENDA : mois du théâtre au Centre ECLA







Mois du Théâtre - Mode d'emploi

- ***Réservation :***
  - > Pendant les permanences de la MJC ou sur le site de la MJC : www.mjcvuache.com - rubrique «réserver un spectacle»
  - > Par téléphone : 04 50 04 30 45 - Places numérotées et placées
- ***Prix des places :*** Enfants/Etudiants : 6€
  Adhérent MJC 10€ - Non-adhérent 12€

Alors soyez curieux, venez soutenir le théâtre régional et à bientôt lors de nos soirées !



imprimé naturellement sur papier recyclé - www.imprimerie-villiere.com - 04 50 04 46 86 - 74160 Beaumont - Crédit photos : Mairie de Savigny, Fotolia